



vous informer



# Prestations extra-légales 2012

■ seniors

[www.msa085155.fr](http://www.msa085155.fr)



L'essentiel & plus encore

Ces aides sont réservées aux personnes de plus de 60 ans bénéficiant d'un avantage vieillesse majoritaire MSA. Les conditions indiquées ne sont pas exhaustives.

Merci de vous renseigner auprès de votre MSA pour plus de précisions.

## ► Aide à domicile

Aide pour financer l'intervention d'une aide-ménagère. Service prestataire :

Bénéficiaires	Aides	Durée	Conditions
<ul style="list-style-type: none"> <li>dès 60 ans avec 3 critères de fragilité</li> <li>dès 60 ans avec 3 critères de fragilité + événement brutal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>16h/mois maxi</li> <li>20h/mois maxi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 an renouvelable</li> <li>3 mois maxi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>participation selon ressources</li> <li>évaluation de la situation par un travailleur social</li> </ul>

## ► Portage de repas

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide pour financer un service de portage de repas	forfait 200 €	1 an	<ul style="list-style-type: none"> <li>bénéficier d'un accord d'aide à domicile</li> <li>évaluation du besoin par un travailleur social</li> </ul>

## ► Téléassistance Présence Verte

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide financière pour s'équiper du système Présence Verte	8 €/mois	Durée abonnement	Pas de cumul avec l'APA <b>sans condition de ressources</b>



## ► Aide au répit de l'aidant

Motif	Aides	Conditions
Favoriser le répit de l'aidant	<b>Participation aux frais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>intervention d'une aide à domicile : 250 € ou 400 €</li> <li>hébergement temporaire en établissement : 500 € ou 800 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>évaluation du besoin par un travailleur social</li> <li>participation selon ressources.</li> </ul>

## ► Aide accompagnement fin de vie

Motif	Aides	Conditions
Articles et équipements non pris en charge : changes, alèses, alimentation gélifiée, etc.	1000 € limités frais réels	Demande présentée par professionnels de santé ou TS. Ressources mensuelles maximum : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1500 € / personne seule</li> <li>• 2000 € / couple</li> </ul>

## ► Accès aux soins

Aides	Conditions
60% maxi du reste à charge (après remboursement maladie et complémentaire) <ul style="list-style-type: none"> <li>• prothèses dentaires et auditives : 400 € maxi</li> <li>• frais optiques : 200 € maxi</li> <li>• semelles orthopédiques : forfait 70 €</li> <li>• prothèse capillaire : 200 €</li> </ul>	Ressources inférieures au plafond CMUC + 40%

## ► Aide pour fournitures à usage unique

Motif	Aides	Conditions
Incontinence	2 forfaits selon barème : 200 €/an ou 300 €/an	Sur présentation d'un certificat médical

## ► Prêts aux personnes âgées

Motif	Aides	Durée	Conditions
Rénovation, adaptation de l'habitat	80% des dépenses engagées <ul style="list-style-type: none"> <li>• maxi : 1065 €</li> <li>• mini : 150 €</li> </ul>	24 mensualités maxi sans intérêt	Soumis à condition de ressources et caution solidaire

## ► Aide exceptionnelle

Attribution décidée par le Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) au cas par cas d'après l'enquête réalisée par un travailleur social.



**vous informer**



# Prestations extra-légales 2012

■ familles - actifs

[www.msa085155.fr](http://www.msa085155.fr)



L'essentiel & plus encore

## Prêts, avances sur prestations familiales

Motifs	Aides	Durée	Conditions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'habitat</li> <li>Equipement ménager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80% des dépenses engagées</li> <li>maxi : 1065 € mini : 150 €</li> <li>maxi : 500 € mini : 150 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>24 mensualités maxi - prêt sans intérêt</li> <li>24 mensualités - avance sur PF</li> </ul>	Percevoir de la MSA les allocations familiales pour 2 enfants. QF inférieur ou égal à 959 €

## Portage de repas

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide pour financer un service de portage de repas	forfait 200 €	1 an	Bénéficier d'un accord d'aide à domicile personne handicapée Evaluation faite par un travailleur social

## Aide pour fournitures à usage unique

Motif	Aides	Conditions
Incontinence	2 forfaits selon le QF : 200 €/an ou 300 €/an.	Sur présentation d'un certificat médical.

## Aide exceptionnelle et avance sur prestations familiales

Attribution décidée par le Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) au cas par cas d'après l'enquête réalisée par un travailleur social.

## Accueil des familles de personnes hospitalisées

Participation aux frais d'hébergement dans un établissement d'accueil conventionné MSA (selon ressources et règlement de l'établissement).

## Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH)

La MSA contribue à ces fonds départementaux gérés par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Ils permettent le financement d'aides techniques, d'aménagement de véhicule, de logement...

## Fonds Unique Habitat (FUH)

La MSA contribue à ce fonds départemental relevant de la responsabilité des Conseils Généraux. Son domaine d'intervention concerne les loyers (entrée dans des lieux, retard), les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. Les demandes d'aides sont à déposer auprès du gestionnaire désigné par le Conseil Général dans chaque département.

Comment calculer votre QF... (Quotient Familial)	1/12 <sup>e</sup> des revenus annuels N-2 avant abattements + prestations familiales du mois précédant la demande (sauf allocation pour enfant handicapé) nombre de parts*
	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 parts par allocataire (couple ou personne seule)</li> <li>1 part pour le 3<sup>e</sup> enfant uniquement</li> <li>1/2 part par enfant à charge (le premier, le deuxième, le quatrième enfant et les suivants)</li> <li>1/2 part supplémentaire pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé</li> </ul>

Les aides figurant dans ce document sont déterminées par le Conseil d'Administration de la MSA Marne Ardennes Meuse et peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.

### MSA Marne Ardennes Meuse

24, boulevard Roederer

51077 Reims Cedex

N° Azur 0810 51 04 03 (prix appel local)

www.msa085155.fr



L'essentiel & plus encore

Ces aides s'adressent aux personnes bénéficiant de prestations familiales versées par la MSA. Les conditions indiquées ne sont pas exhaustives. Merci de vous renseigner auprès de votre MSA pour plus de précisions.

## ► Enfants, adolescents

Prestations	Aides	Durée	Conditions
<b>Aide à la première naissance déclarée à la MSA</b>	150 € versés sous forme de bons d'achat	<b>Sans condition de ressources</b> pour toute première naissance déclarée à la MSA en prestations familiales	
<b>Aide aux naissances multiples</b>	Jumeaux : 500 € (+ 250 € par enfant suppl.)	<b>Sans condition de ressources</b> (non cumulable avec aide 1 <sup>ère</sup> naissance)	
<b>Accueil 0 à 4 ans (crèche, halte-garderie, multi-accueil)</b>	Versement de la prestation service unique (PSU) maxi 66% du prix plafond CNAF y compris participation familiale		Participation familiale fonction des ressources et du nombre d'enfants
<b>Accueil 4 à 6 ans (halte-garderie)</b>	Prestation service à la structure : 0,80 €/h	20 h/semaine maxi	<b>Sans condition de ressources</b> Hors accueil péri-scolaire
<b>Aide complémentaire au versement de l'allocation de soutien familial</b>	35 €/mois et par enfant	1 an	Décès d'un des parents <b>sans condition de ressources</b>
<b>Vacances collectives : séjour avec organisme agréé</b>	De 9 € à 18 €/jour selon le Quotient Familial (QF)	De 4 à 30 jours	Enfant de 6 à 18 ans QF maxi = 959 €
<b>Vacances familiales : tous types de structure</b>	11 €/jour	De 2 à 14 jours	Enfant de 1 à 18 ans QF maxi = 959 €
<b>Accueil de loisirs et mercredis récréatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 €/jour</li> <li>• séjour court (maxi 5 jours) : 10 €/jour</li> </ul>	Vacances scolaires et mercredis	Enfant de 3 à 18 ans <b>sans condition de ressources</b>
<b>Centre AVMA (pension complète)</b>	Forfait de 75 € par enfant	1 séjour dans l'année cumulable avec les bons de vacances	Bénéficiaire des bons pour les vacances individuelles QF maxi = 959 €
<b>Placements familiaux</b>	12 €/j	30 jours maxi	Séjours organisés par le Secours Populaire ou Catholique
<b>Tickets MSA Activités : activités sportives, culturelles ou de loisirs de proximité</b>	7 chèques d'une valeur totale de 60 €	Valable du 1/09/2012 au 31/08/2013	Enfant de 6 à 18 ans QF maxi = 959 €
<b>AELE (Allocation Extra Légale aux Etudiants)</b>	3 forfaits versés en 2 fractions selon le QF : 710 € / 980 € / 1190 €	Année scolaire 2012/2013	Etudiant de 18 à 24 ans Etudes supérieures QF maxi = 959 €
<b>Aide aux apprentis</b>	Prise en charge frais équipement : 170 €	Année scolaire 2012/2013	QF maxi = 959 €
<b>Aide BAFA (formation de base)</b>	Versement unique : 100 €		<b>Sans condition de ressources</b>
<b>Aide scolarité</b>	200 à 400 € selon le QF	1/an	QF maxi = 959 € Evaluation faite par un travailleur social

► **Aide à domicile** : Aides pour financer une Technicienne en Intervention Sociale et Familiale (TISF) ou une Auxiliaire de Vie Sociale (AVS). Elles s'adressent aux familles bénéficiant de **prestations familiales**.

Motifs	Aides*	Durée	Conditions
Naissance	96 h	3 mois	Selon le QF de 0 € à 959 €. Dès 2 <sup>e</sup> grossesse
Naissances multiples, enfant handicapé, décès d'un parent,	96 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> année</li> <li>• années suivantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sans condition de ressources</b></li> <li>• Selon le QF de 0 € à 959 €</li> </ul>
Maladie : mère, père, enfant, grossesse pathologique	96 h	1 an	Selon le QF de 0 € à 959 €
Situations exceptionnelles : parent isolé, surcharge familiale (3 enfants mini)	96 h	1 an	Selon le QF de 0 € à 959 € <i>prolongation = passage CASS</i>
Personne adulte handicapée en perte d'autonomie	96 h	1 an	Selon le QF de 0 € à 959 €-Etre affilié en prestations maladie.

\* Participations horaires des familles de 1,50 € à 5 € par heure selon le quotient familial (QF).

## ► Téléassistance Présence Verte

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide financière pour s'équiper du système Présence Verte	8 €/mois	Durée abonnement	Personnes handicapées du régime agricole de moins de 60 ans, <b>sans condition de ressources</b> . Pas de cumul avec la PCH (prestation de compensation du handicap)



## ► Aide au répit de l'aidant

Motif	Aides	Conditions
Favoriser le répit de l'aidant	<b>Participation aux frais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intervention d'une aide à domicile : 250 € ou 400 €</li> <li>• hébergement temporaire en établissement : 500 € ou 800 €</li> </ul>	Evaluation du besoin par un travailleur social, Participation selon ressources.

## ► Aide accompagnement fin de vie

Motif	Aides	Conditions
Articles et équipements non pris en charge : changes, alèses, alimentation gélifiée, etc.	<b>1 000 € limités frais réels</b>	Demande présentée par professionnels de santé ou TS. QF maxi 1500 €.

## ► Accès aux soins

Motif	Conditions
60% maxi du reste à charge (après remboursements maladie et complémentaire)	Ressources inférieures au plafond CMUC + 40%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• prothèses dentaires (ou orthopédie dento-faciale) et auditives : 400 € maxi</li> <li>• frais optiques : 200 € maxi</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• semelles orthopédiques : forfait 70 €</li> <li>• prothèse capillaire : 200 €</li> </ul>



vous informer



# Prestations extra-légales 2012

■ FAMEXA : Fonds social de l'Assurance Maladie des EXploitants Agricoles

[www.msa085155.fr](http://www.msa085155.fr)



L'essentiel & plus encore

Ces aides s'adressent aux exploitants agricoles et membres non salariés de leur famille (enfants, adultes, personnes âgées, personnes handicapées) affiliées à la MSA ou au GAMEX au titre des prestations maladie, invalidité et maternité.

### ► Aide à domicile des personnes handicapées

Motif	Aides	Durée	Conditions
<b>Aide pour financer l'intervention d'une aide ménagère</b>	96 h maxi	1 an	Personnes isolées en incapacité durable, avec perte d'autonomie QF maxi = 959 €

*Participations financière de la personne, selon le QF, de 1,50 € à 5 € par heure.*

### ► Portage de repas

Motif	Aides	Durée	Conditions
<b>Aide pour financer un service portage de repas</b>	forfait 200 €	1 an	Bénéficier d'un accord d'aide à domicile. Evaluation du besoin par un travailleur social.

### ► Téléassistance Présence Verte (personnes handicapées)

Motif	Aides	Durée	Conditions
<b>Aide financière pour s'équiper du système Présence Verte</b>	8 €/mois	Durée abonnement	Pas de cumul avec la PCH <b>sans condition de ressources</b>



### ► Aide au répit de l'aidant (personnes handicapées)

Motif	Aides	Conditions
<b>Favoriser le répit de l'aidant</b>	<b>Participation aux frais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>intervention d'une aide à domicile : 250 € ou 400 €</li> <li>hébergement temporaire en établissement : 500 € ou 800 €</li> </ul>	Evaluation du besoin par un travailleur social. Participation selon ressources.

### ► Accès aux soins

Aides	Conditions
60% maxi du reste à charge (après remboursements maladie et complémentaire) <ul style="list-style-type: none"> <li>prothèses dentaires (ou orthopédie dento-faciale) et auditives : 400 € maxi</li> <li>frais optiques : 200 € maxi</li> <li>semelles orthopédiques : forfait 70 €</li> <li>prothèse capillaire : 200 €</li> </ul>	Ressources inférieures au plafond CMUC + 40%

## ► Aide accompagnement fin de vie

Motif	Aides	Conditions
Articles et équipements non pris en charge : changes, alèses, alimentation gélifiée...	1000 € limités frais réels	Demande présentée par professionnels de santé ou TS. QF maxi = 1500 €

## ► Aide pour fournitures à usage unique

Motif	Aides	Conditions
Incontinence	2 forfaits selon le QF : 200 €/an ou 300 €/an	Sur présentation d'un certificat médical

## ► Assurance maladie complémentaire (AMC)

Motif	Aides	Conditions
Aide à la souscription	<b>Participation aux frais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 € / personne seule</li> <li>• 800 € / couple</li> </ul>	Ressources plafond selon situation familiale

## ► Service de remplacement (SR)

Motif	Aides	Durée	Conditions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la souscription d'une assurance SR</li> </ul>	75% maxi : 330 € 50% maxi : 220 € 30% maxi : 130 €	1 <sup>er</sup> année 2 <sup>e</sup> année 3 <sup>e</sup> année	Exploitant sans salarié. Situation économique fragile QF maxi : 2 SMIC nets.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement du SR suite maladie, accident vie privée, décès</li> </ul>	80 €/jour	Arrêt de 15 jours minimum Indemnisation limitée à 15 jours Au-delà : passage en FAMEXA	QF maxi : 2 SMIC nets. Participation limitée à 80% des frais réels.

## ► Accueil des familles de personnes hospitalisées

Participation aux frais d'hébergement dans un établissement d'accueil conventionné FAMEXA (selon ressources et règlement de l'établissement).

## ► Aide exceptionnelle

Attribution décidée par le FAMEXA au cas par cas d'après l'enquête réalisée par un travailleur social.

**Comment calculer  
votre QF...**  
(Quotient Familial)

**1/12<sup>e</sup> des revenus annuels N-2 avant abattements + prestations familiales du mois précédant la demande** (sauf allocation pour enfant handicapé)

	nombre de parts*
* <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 part pour une personne seule</li><li>• 2 parts pour un couple</li><li>• 1 part pour le 3<sup>e</sup> enfant uniquement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1/2 part par enfant à charge (le premier, le deuxième, le quatrième enfant et les suivants)</li><li>• 1/2 part supplémentaire pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé</li></ul>

Les aides figurant dans ce document sont déterminées par le FAMEXA Marne Ardennes Meuse et peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.

**Les prestations : aides à domicile, téléassistance, aide aux aidants pour les familles et personnes âgées restent prises en charge par les branches famille et vieillesse.**

**MSA Marne Ardennes Meuse**

24, boulevard Roederer

51077 Reims Cedex

N° Azur 0810 51 04 03 (prix appel local)

[www.msa085155.fr](http://www.msa085155.fr)



L'essentiel & plus encore

*Les aides figurant dans ce document sont déterminées par le Conseil d'Administration de la MSA Marne Ardennes Meuse et peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.*

**MSA Marne Ardennes Meuse**

24, boulevard Roederer

51077 Reims Cedex

N° Azur 0810 51 04 03 (prix appel local)

[www.msa085155.fr](http://www.msa085155.fr)



L'essentiel & plus encore